

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2018

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, CLERC Jean Philippe, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, TOURNIER Laurence, ROBELIN Anthony, VINCENT Jean-Louis

Excusés : GUICHARD Bruno, LAMBHEY Dominique, TURIN Christian.

Secrétaire de séance : AUCLAIR Daniel.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du compte-rendu du 25 mai 2018
- 3 Compte rendu des réunions
- 4 Délibérations modificatives budgétaires
- 5 Subvention atelier made in iki
- 6 Utilisation des salles
- 7 Conseil municipal de jeunes
- 8 Réduction loyer de Madame Imbert
- 9 Projet salle des fêtes
- 10 Organisation de la fête
- 11 Urbanisme
- 12 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 25 mai 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

31/05/2018 : inauguration La Plage de Desnes

Monsieur le Maire revient sur l'ouverture de la plage à Desnes et rappelle qu'enfin après de nouveaux aménagements elle va être ouverte au public tous les jours pendant la période estivale.

Il rappelle que cela n'a été possible qu'avec une réelle volonté de travailler sur les espaces qui n'entrent pas dans la promesse de vente avec le promoteur et que les investissements de la collectivité continueront en ce sens. Il déplore les personnes qui ne respectent pas la réglementation en place ni le matériel et espère que ces incivilités seront combattues par tous ceux qui veulent aller à Desnes en toute quiétude.

05/06/2018 : commission culturelle

Bilan de la fréquentation des différents sites des médiathèques : on peut noter une baisse de la fréquentation du site de Commenailles depuis l'ouverture des autres sites mais pas de façon conséquente. Par contre les sites de Sellières et Bletterans drainent de nouveaux adhérents. Une réflexion est engagée sur les horaires d'ouverture en fonction des effectifs permanents. L'importance du bénévolat est à nouveau soulignée.

09/06/2018 : la grande mise en commun

Une vraie réussite, avec de nombreuses animations sur l'ensemble du territoire communal. Le temps et la qualité des animations ont permis à des personnes du territoire de Bresse Haute Seille de découvrir Commenailles et les paysages de la Bresse. C'est une journée fédératrice pour tous les habitants de la CCBHS.

11/06/2018 : SIVOS Commenailles

Monsieur le Président du SIVOS informe le conseil de la subvention accordée pour les 30 élèves de la classe à des grandes et moyennes sections pour la sortie à Lamoura (10 €/élève).

Organisation des TAP pour l'année 2018/2019le SIVOS a décidé de poursuivre avec la même organisation pour respecter les contrats passés avec le CPIE et terminer le PEDT engagé. Un point est fait sur la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Celle-ci entraîne qu'il n'y a plus qu'une seule direction et une réorganisation et des aménagements dans les locaux. Les travaux seront effectués dans l'été par les employés communaux.

Le départ en retraite de Mme Pommier est également abordé avec la cérémonie qui sera organisée conjointement avec elle. Même si l'invitation est à l'entête du SIVOS et de la municipalité de Commenailles, une partie est du ressort de Mme Pommier. Révision de tarifs des services uniquement pour la cantine qui passe de 3.4 € à 3.5 €.

13/06/2018 : conférence des maires sur le périscolaire

Explication de la compétence sur le fait qu'elle n'est exercée que sur une partie du territoire. Le conseil communautaire devra décider lors du conseil du 6 septembre à la majorité des 2/3 de la prise de compétence. Le coût de la compétence actuellement est de 409 € où la compétence est exercée et de 380 € dans l'autre cas. Le surcoût estimé pour la communauté de communes serait de 50 000 €. Il y aurait un transfert de 65 agents et le transfert de charges se ferait en neutralité financière pour les communes. Pour la partie des bâtiments on ne transfère que la part affectée au périscolaire sur la base d'un coût moyen annualisé. Avec une clé m2/temps d'utilisation, il y aura donc deux scénarios possibles : soit on étend la compétence soit on la rend aux communes qui l'exerçaient.

14/06/2018 : conférence sur le zéro phyto avec la Fredon

Une quarantaine de personnes ont participé à cette réunion. Elle se déroulait dans le cadre de l'opération zéro phytosanitaires et de la sensibilisation des particuliers.

18/06/2018 : conseil d'école

Présentation du bilan de l'année écoulée et des différents projets menés. Point sur la fusion des deux écoles et impact sur l'organisation avec des classes coupées pour permettre de lisser les effectifs à environ 25 élèves par classe. Cela nécessite également une réorganisation des locaux pour permettre de faire un bureau de direction pour accueillir les parents et de remonter une classe à l'étage pour accéder plus facilement à la salle informatique. Bilan financier de la coopérative qui est globalement bon. Un remerciement est adressé à l'association FroCo et ViBog pour son aide financière. Il est fait appel aux parents pour s'impliquer dans cette association.

La question de la poursuite des TAP est posée avec une demande de consulter les parents à ce sujet. Il a été répondu que cette décision était du ressort du SIVOS et que pour l'année 2018/2019 ce fonctionnement ne serait pas remis en cause pour respecter les contrats passés. Par ailleurs il a été rappelé que ce sont les collectivités qui subissent les attermoissements et les changements décrétés par l'état, et les pressions des parents et que le bien être de l'enfants semble être complètement oublié.

19/06/2018 : commission développement économique

Présentation de la fabrique à entreprendre qui n'est pas une structure supplémentaire mais un regroupement pour une meilleure coordination des différents acteurs qui interviennent dans le soutien à la création d'entreprise. C'est une porte d'entrée unique pour les créateurs et pour la CCBHS.

Adhésion à L'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche Comté : ce qui permettra d'acquérir par cet intermédiaire l'acquisition et la gestion du foncier bâti ou non bâti nécessaire à la réalisation des projets de la CCBHS. Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise, apporté des aides aux entreprises. Définition de l'intérêt communautaire pour la partie politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Aménagement numérique : toutes les montées en débit devraient être terminées en fin 2019. Des difficultés ont été rencontrées pour la fourniture des fibres optiques.

La maison de santé pluridisciplinaire de Bletterans pourrait être délocalisée sur l'arrière de la place du colombier et ainsi ouvrir d'autres opportunités sur la zone commerciale où elle était installée.

Boulangerie de Chaumergy : l'acquisition du foncier a été réalisée et le cabinet d'architecture a été retenu ; il s'agit du cabinet Roux.

20/06/2018 : CLECT

Présentation de la méthodologie de transfert. Pour GEMAPI le premier point concerne la discontinuité de la compétence puisque l'ensemble du territoire n'est pas couvert par une structure syndicale et le deuxième point concerne l'écart potentiel et inconnu entre les moyens déployés avant transfert et le besoin qui sera déterminé après transfert pour exercer la compétence. L'hypothèse de financement retenue est mixte et étalée sur 3 années.

En 2018 le financement est assuré par le transfert des finances du syndicat du bassin de la Seille et par continuité de l'activité du syndicat de la Brenne. La deuxième année une attribution de compétence sera demandée à l'ensemble des communes ne faisant pas partie d'aucun syndicat et enfin la troisième année sera mise en place la taxe GEMAPI qui touchera tous les habitants, ce qui permettra d'adapter le montant aux objectifs de travaux définis par l'étude de l'EPAGE du bassin versant de la Seille. Equipements sportifs d'intérêt communautaire : une liste a été faite et validée en conseil communautaire il s'agissait donc de prendre une orientation sur les modalités de transfert des charges et sur la prise en compte des frais de centralité. En effet les villages qui ont investi dans des équipements accueillent des associations dont les adhérents sont issus d'autres communes dans une proportion de 80%. Il est donc proposé de transférer les charges à hauteur de 60%, les 40% restant étant pris en charge par la communauté de communes au titre de la solidarité.

26/06/2018 : COPIL compétence eau et assainissement

Présentation du contexte juridique par le cabinet acti public, état des lieux juridique de l'exercice de la compétence eau potable et de la compétence assainissement sur le territoire de la CCBHS. Etat des lieux financiers et rappel des règles budgétaires et fiscales. Gestion des eaux pluviales et urbaines.

23/06/2018 : AG des communes forestières

Monsieur Gabriel Paris explique que le directeur départemental de l'ONF a donné des explications sur les ventes de bois et la priorité donnée aux scieries locales. Le bois n'ayant pas trouvés peuvent ensuite être achetés par des négociants qui les revendent à des pays comme la Chine. Il a également noté la bonne tenue des prix dans ces ventes et précisé qu'à ce jour le pourcentage annuel d'abattage est inférieur au repeuplement et qu'il y a encore une marge de progression pour l'exploitation forestière. Un expert est intervenu sur les aspects négatifs du réchauffement climatique sur les forêts et sur les différentes invasions de prédateurs et les impacts sur les forêts.

28/06/2018 : conseil communautaire

Le compte rendu sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes et de la commune

4) DELIBERATIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ouvrir des crédits pour passer des opérations d'amortissement (notamment le PLU), une consigne de gaz. Il propose d'ouvrir les crédits suivants

Dépenses de Fonctionnement

-6811 : Dotation aux amortissements : +3 484 €

-7398 : Reversement Com Com transfert ZAE : + 64.00 €

Recettes de Fonctionnement

-752 : Revenus des immeubles : +3 548 €

Dépenses Investissement

275 : Dépôt et cautionnement (Consigne btes gaz salle polyvalente) : + 40 €

21318 : Travaux bâtiments : + 3 444 €

Rectes Investissement

2802 : Amortissement PLU : 3 484 €

Délibération N°01/29/06/2018		Date : 29/06/2018		
Vu les explications données par Monsieur le Maire		Le conseil, après avoir délibéré Approuve l'ouverture de crédits proposée par Monsieur le Maire ; - Dit que les crédits seront inscrits au budget		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

5) SUBVENTION ATELIER MADE IN IKI

Monsieur CLERC, président de l'association concernée par cette demande sort de la pièce le temps du vote.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'atelier Made in IKI. Il rappelle qu'il s'agit du FABLAB de Commenailles et le travail réalisé par cette association de 70 adhérents qui couvrent toutes les générations. Il rappelle également le travail fait à savoir : des initiations au numérique, impression 3D, prototypage électronique, ateliers créatifs, informatique généraliste mais aussi couture et soudure à l'arc. Ces différentes activités favorisent les rencontres, l'intergénérationnel et le partage des connaissances. L'association s'implique également dans les manifestations comme le marché de Noël, la fête patronale ou en collaboration avec d'autres associations.

Par ailleurs le Fablab va remplacer le panneau d'affichage lumineux par un panneau plus grand. Il participe à l'intégration des jeunes par l'accueil de jeunes en service civique. Le fablab est reconnu par diverses instances pour ses actions créatives et participatives. Il est soutenu par la région, qui est venu le visiter à plusieurs reprises, par l'état à travers la DIRECTTE, par le pays Lédonien. Cette association est une belle vitrine pour notre commune.

Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande de 790 €.

Délibération N°02/29/06/2018		Date : 29/06/2018		
Vu la présentation faite. Vu les explications données Vu l'implication et l'importance de cette association dans le tissu communal		Le conseil, après avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 800 € au fablab Made in IKI et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute les démarches		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

6) UTILISATION DES SALLES

Monsieur le Maire explique qu'après les différents travaux effectués dans les salles communales il convient de travailler sur leur destination. Ceci d'autant plus qu'il avait été envisagé d'utiliser la salle polyvalente comme

deuxième salle des mariages afin de pouvoir accueillir plus de monde lors de ces cérémonies. Les salles concernées par cette réflexion sont donc la salle Polyvalente, la salle de convivialité, la maison de l'Haut, la salle des fêtes. Les principaux utilisateurs sont les associations communales, les habitants de la commune et ensuite des privés extérieurs à la commune ou des associations extérieures.

Les associations et structures communales utilisatrices sont : froco et vibog, athlétic club, tennis club, Yoga, ABC, Fablab, BJB, Loisirs et temps libre, association de pêche curtil chaffin, ACCA, les anciens combattants, SIVOS, CCAS, Mairie, Ecoles, RAMI, TAP.

Les utilisations communales : bureau de vote, mariage, manifestations et réunions communales ou intercommunales. Les particuliers de la commune, les particuliers et associations hors commune.

Il convient également de réfléchir aux utilisations qui sont prioritaires : la commune, les associations communales, les écoles, les particuliers du village, les particuliers extérieurs, les associations extérieures....

Quels types d'activités sont autorisés et dans quelles salles ? Réunions, évolution sportive, conférence, repas de famille, fêtes, anniversaires...

Quelles sont les conditions d'utilisation ? Par exemple pour des repas pour des particuliers extérieurs à la commune actuellement seule la salle des fêtes est une réponse, autre exemple toujours actuellement pour les particuliers de la commune : en premier lieu la salle des fêtes, ensuite sans possibilité de cuisiner quelle salle pourrait faire l'objet de ce type d'utilisation.

Il faut également prendre en compte l'environnement : place pour se garer, voisinage, matériel à disposition, fonctionnalité de la salle le lendemain et contraintes. Par exemple cantine.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de ce soir est que l'ensemble des conseillers réfléchissent à ce sujet pour avoir des positions pour le prochain conseil. Il indique également que l'avis des employés municipaux, des agents de services et de la cantinière et la personne en charge du suivi des locations.

Délibération N°03.29/06/2018		Date : 29/06/2018		
Vu la présentation faite Vu les explications données Après débat		Le conseil, après avoir délibéré décide que la salle polyvalente pourra être utilisée comme salle des mariages et restera un bureau de vote. Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires.		
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

7) CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Monsieur le Maire rappelle que l'élection du conseil municipal de jeunes a eu lieu le 06 juin 2018. Il remercie l'implication et le travail de Dominique Lambey ainsi que l'investissement de Lucie Jobez et De Nicole Buron. Il remercie également les enseignantes pour leur collaboration et l'important travail fait en classe sur ce sujet. Le déroulement des élections fut très sérieux et a permis aux élèves hors de la commune de Commenailles de participer en tant qu'assesseurs ou soutient au déroulement. Les enfants ont quant à eux été très sérieux, tant dans leur préparation que pour la période du vote. Monsieur le Maire indique qu'un courrier de remerciement a été envoyé aux parents et aux enfants. 8 enfants étaient candidats pour 7 postes à pourvoir et ont été élus :

Valentine BOUDARD, Noa BOUILLER-ROBERT, Hugo FORTIN, Jason HILLERS, Cloé MATHEY, Maëlane LUHRING-GEHANT, Maxime RAYMOND.

Ce soir lors de la séance d'installation ont été élu :

Maire: Hugo FORTIN

1^{er} Adjoint : Maëlane LUHRING-GEHANT

2^{em} Adjoint : Noa BOUILLER-ROBERT

la date de la prochaine réunion sera début septembre.

8) REDUCTION DE LOYER DE MME IMBERT

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été abordé lors de la précédente réunion de conseil et reportée faute d'éléments factuels. Il rappelle les faits à savoir que Amandine IMBERT, locataire depuis le 1^{er} août 2017 au 10 Place du Général Michelin, appartement au dessus de la Poste a fait part d'une consommation excessive de gaz. Monsieur le Maire présente les factures. Il explique que durant les travaux d'accessibilité du cabinet d'orthophonie et du salon de coiffure, le radiateur installé dans le couloir au rez de chaussée est alimenté par la cuve de Mme IMBERT. Durant les travaux d'accessibilité de l'ancienne poste et du salon de coiffure ce radiateur a beaucoup chauffé ce qui explique en partie la surconsommation de gaz. C'est donc la raison de cette proposition de réduction sur le loyer de Mme IMBERT.

Monsieur le Maire indique qu'il a pris contact avec un chauffagiste pour savoir quelle était la part de consommation de ce radiateur par rapport à l'ensemble raccordé à cette chaudière. Les indications données font apparaître une consommation de 16% pour le radiateur du couloir. Pour la période incriminée il faudrait surévaluer cette puissance car ce radiateur tournait en permanence il conviendrait donc de monter à 25% la puissance utilisée. Les travaux se sont étalés sur 6 mois de début novembre à fin mai donc sur la période la plus consommatrice en énergie. Le montant des factures portées à notre connaissance du 2/10 /2017 au 2/06/2018 est 2033.75 €.

Soit $2033.75 * 25\% = 508.43\text{€}$ arrondi à 510 €. Il restera à vérifier l'état de l'isolation dans le grenier et envisager la pose d'une chaudière plus performante.

Délibération N°04.29/06/2018	Date : 29/06/2018
Vu la présentation faite Vu les éléments apportés par le chauffagiste Vu les factures présentées	Le conseil, après avoir délibéré décide de faire une réduction de loyer d'un montant de 510 € à Mme Amandine Imbert en contrepartie de l'utilisation du chauffage dans le couloir d'accès pendant la période de travaux. Mandate monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

9) PROJET DE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait présenté l'évolution du projet de mise en accessibilité et rénovation de la salle des fêtes. Il explique qu'en plus des travaux d'accessibilité et de la rénovation du hall et de la grande salle le projet prend en compte maintenant la petite salle (cantine) avec une rénovation de l'isolation, la mise en place d'un nouveau chauffage réversible, le déplacement du bar et l'extension de la cuisine à la place de l'ancien bar. Par ailleurs un certain nombre d'option sont prévues si nous voulons également prendre en compte certains équipements électriques vétustes. Par rapport à cette première présentation ont été inclus la maîtrise d'œuvre ainsi que des frais divers ce qui change le montant pour les demandes de subvention. Par ailleurs Monsieur le Maire propose de rechercher d'autres financements comme la CAF pour la partie cantine et la réponse à un appel à projet ADEME pour les panneaux photovoltaïques et l'isolation, il sera également regardé si de possibilités existent avec la Région ou l'Europe.

La première phase qui avait été déposée se montait à 98 280 € HT et faisait l'objet d'une subvention de 35 % de la DETR. Il faut donc déposer un nouveau dossier pour la différence.

La demande portera donc sur la deuxième phase pour un montant de 165 591 € HT.

Monsieur le Maire fait également remarquer que des modifications pourront encore être apportées après avoir travaillé avec les employés municipaux et au regard des réflexions que pourront faire les conseillers.

Délibération N°05/29/06/2018	Date : 29/06/2018			
Vu la présentation faite. Vu les documents mis à disposition.	Le conseil, après avoir délibéré mandate Monsieur le Maire pour solliciter d'une subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR, répondre à l'appel à projet de l'ADEME et solliciter la Région et L'Europe. Approuve l'APD présenté pour un montant global de 263 871 € soit 98 280 € de 1ere tranche et 165 591€ pour la deuxième tranche.			
Nombre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	12	12	0	0

10) ORGANISATION DE LA FETE

Madame Buron fait le point sur l'organisation de la fête en ce qui concerne les responsabilités communales.

Le DJ est retenu, le service de sécurité pour la soirée dansante est retenu, la musique pour les feux d'artifice est commandée, l'organisation des jeux du dimanche après-midi est faite.

Les feux d'artifices sont commandés après plusieurs allers-retours avec les services de la préfecture pour des questions de périmètre de sécurité pour le tir des feux et de sécurité pour protéger le site par rapport à la circulation.

Une information devra être faite auprès des riverains. La route du champ de foire sera barrée depuis le carrefour jusqu'au carrefour de la route de la fromagerie à partir de 19h00. La traversés de la route départementale sera réglementée par des membres du conseil le temps des transhumances des personnes se rendant et revenant des feux d'artifices. La rue Bugnon sera interdite à toutes personnes pendant la période de tir des feux.

11) URBANISME

Déclarations de travaux déposées : SIMONET Jérôme – 25 Impasse du Tremblois – 39140 COMMENAILLES – Chassis de toiture

Déclaration de travaux acceptés :

Permis de construire déposés : MONNIER Nicolas – Rue de la Tuilerie- 39140 COMMENAILLES – Construction d'une maison d'habitation

Permis de construire accordés : ADLINE Michel – 430 Rue des Piochys – 39140 COMMENAILLES – Modification sur construction et nouvelle construction – hangar

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE